



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

RAPPORT FINANCIER

30 JUIN 2018

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859

www.mazars.ca

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)****RAPPORT FINANCIER
30 JUIN 2018**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	1 - 2
---	--------------

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 9
Renseignements complémentaires	10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)** au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Saint-Léonard, le 26 septembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112467

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

	2018	2017
PRODUITS		
Café Exode – ventes	599 318 \$	673 408 \$
Cotisations étudiantes générales	193 748	208 404
Activités – comités	144 001	114 427
Cotisations étudiantes affectées aux comités	58 000	45 000
Livres usagés	23 312	23 128
Photocopies	912	3 469
	1 019 291	1 067 836
CHARGES		
Café Exode	637 915	682 945
Vie étudiante	233 685	209 532
Administration	131 897	145 141
Activités militantes	19 982	11 693
	1 023 479	1 049 311
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 188) \$	18 525 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**BILAN
30 JUIN 2018**

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	122 037 \$	115 899 \$
Sommes à recevoir	250	1 259
Stocks	7 895	6 862
Frais payés d'avance	1 348	15 218
	131 530	139 238
IMMOBILISATIONS (note 3)	1 169	2 339
	132 699 \$	141 577 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	28 156 \$	31 800 \$
Cotisations perçues d'avance	117 280	118 326
	145 436	150 126
ACTIF NET NÉGATIF		
AFFECTÉ AU FONDS DES COMITÉS	61 915	37 635
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 169	2 339
NON AFFECTÉ	(75 821)	(48 523)
	(12 737)	(8 549)
	132 699 \$	141 577 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

	Affecté au fonds des comités (note 5)	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	37 635 \$	2 339 \$	(48 523) \$	(8 549) \$	(27 074) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	24 280	(1 170)	(27 298)	(4 188)	18 525
SOLDE À LA FIN	61 915 \$	1 169 \$	(75 821) \$	(12 737) \$	(8 549) \$

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 188) \$	18 525 \$
Amortissement – immobilisations	1 169	1 514
	(3 019)	20 039
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	9 157	37 344
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 138	57 383
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	115 899	58 516
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	122 037 \$	115 899 \$

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2018**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'association est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'association est exemptée des impôts sur les bénéfices. Son objectif est de promouvoir, organiser, superviser et administrer la défense des droits et intérêts des étudiants et étudiantes du Collège du Vieux-Montréal. De plus, l'association opère un café étudiant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2018**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits du café étudiant, des activités des comités ainsi que les produits reliés aux livres usagés et photocopies sont constatés au moment de la vente aux étudiants.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Services reçus à titre bénévole

L'association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'association.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds en caisse et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de la dernière facture) et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

3. IMMOBILISATIONS

			2018	2017
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Équipement	17 151 \$	15 982 \$	1 169 \$	2 339 \$

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2018**

4. CRÉDITEURS

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	17 402 \$	12 917 \$
Salaires et vacances à payer	5 354	6 738
Sommes à remettre à l'État	5 400	12 145
	28 156 \$	31 800 \$

5. FONDS DES COMITÉS

Le fonds des comités représente des ressources qui sont destinées à constituer un fonds pour les différents comités étudiants de l'association.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'association en vertu de baux totalisent 50 694 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	11 303 \$
2020	11 303 \$
2021	11 303 \$
2022	10 458 \$
2023	6 327 \$

7. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Les locaux qu'occupent présentement l'association et le Café Exode sont offerts gratuitement par le Collège du Vieux-Montréal. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur du loyer, celui-ci n'a pas été constaté dans les états financiers.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

	2018	2017
CAFÉ EXODE		
Achats et frais d'exploitation	518 912 \$	559 769 \$
Salaires et charges sociales	117 834	121 662
Amortissement – immobilisations	1 169	1 514
	637 915 \$	682 945 \$
VIE ÉTUDIANTE		
Comités de concentration	98 813 \$	81 081 \$
Comités thématiques	78 908	73 721
Livres usagés	23 287	25 592
Agendas	15 933	15 065
Commandites – SAECVM	12 500	11 750
Subventions	3 976	1 200
Organisation socioculturelle	268	1 123
	233 685 \$	209 532 \$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales – permanence	88 828 \$	85 669 \$
Assurances	14 404	21 986
Frais de photocopies	14 230	18 571
Honoraires professionnels	4 746	5 874
Support informatique	3 178	3 298
Frais bancaires	3 122	2 929
Fournitures de bureau	2 178	3 069
Télécommunications	621	698
Contractuels	556	2 973
Divers	34	74
	131 897 \$	145 141 \$
ACTIVITÉS MILITANTES		
Mobilisation et grèves	10 571 \$	4 496 \$
Subventions externes	8 000	5 500
Information	1 196	1 279
Représentation	215	418
	19 982 \$	11 693 \$

Saint-Léonard, le 16 août 2018

Madame Flavie Paquin-Chabot, responsable à l'information
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)
255, rue Ontario Est, local A-385
Montréal (Québec) H2X 1X6

Madame,

Vous nous avez demandé de procéder à l'examen des états financiers de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM), qui comprennent le bilan au 30 juin 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'examen.

Nous effectuerons notre examen dans le but d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Notre conclusion, si elle n'est pas modifiée, se lira comme suit : « Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ».

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Nous mettrons en œuvre des procédures qui consisteront essentiellement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, et en des procédures analytiques, et nous évaluerons les éléments probants obtenus. Nous mettrons également en œuvre des procédures supplémentaires si nous prenons connaissance de points qui nous portent à croire que les états financiers pris dans leur ensemble peuvent comporter des anomalies significatives. Les procédures sont mises en œuvre en vue de nous permettre d'exprimer une conclusion sur les états financiers conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada. Le choix des procédures dépendra de ce que nous considérerons comme nécessaire selon notre jugement professionnel, compte tenu de notre compréhension de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) et de son environnement, et de notre compréhension des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et de leur application dans le contexte du secteur d'activité.

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859

www.mazars.ca

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630

Un examen n'est pas un audit des états financiers. Par conséquent :

- le risque que la présence d'anomalies significatives dans les états financiers ne soit pas détectée est proportionnellement plus élevé lors d'un examen que lors d'un audit, même si l'examen est réalisé comme il se doit, conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada;
- lorsque nous exprimerons notre conclusion au terme de l'examen des états financiers, notre rapport sur les états financiers fera expressément mention du fait que nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Contenu du rapport

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM), qui comprennent le bilan au 30 juin 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'examen.

Si nous déterminions qu'il convient d'exprimer une conclusion modifiée sur les états financiers, nous nous entretiendrons à l'avance avec vous des raisons de cette décision.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre examen en partant du principe que la direction et les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;

- la responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont utiles à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers, comme les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de notre examen;
 - un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, desquelles nous jugeons nécessaire d'obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'examen, nous demanderons à la direction et aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites au cours de notre examen.

Nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours de la mission, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes les anomalies communiquées.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre examen.

À l'exception de ce qui est décrit dans la présente lettre, nous n'envisageons pas dans le cadre de la présente mission d'examen de fournir des conseils comptables ou opinions spécifiques ou de délivrer un rapport écrit concernant l'application des normes comptables à des opérations particulières ainsi qu'aux faits et situations concernant l'entité. Pareils services, s'ils sont demandés, seraient fournis dans le cadre d'une mission distincte.

Lois applicables

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

Préparation de tableaux

Nous croyons comprendre que vous préparez certains tableaux et mettez certains documents à notre disposition avant que notre mission commence le 16 août 2018.

Cette aide facilitera notre travail et permettra de réduire au minimum les frais qui vous seront facturés.

Autres services

Tous les autres services à fournir en rapport aux exigences réglementaires de la mission ainsi que les arrangements nécessaires seront soumis à la direction aux fins d'approbation.

Au terme de notre accord, les autres services que nous serons appelés à fournir consisteront à :

- discuter des suggestions et des recommandations que nous jugerons appropriées en ce qui concerne les pratiques comptables de l'entité ainsi que de sa situation financière;
- remplir les déclarations de revenus fédérales et provinciales, vérifier les avis de cotisation, vous conseiller en matière d'impôt et discuter de votre dossier avec l'administration fiscale. La direction fournira l'information nécessaire pour remplir ces déclarations et les transmettre aux autorités compétentes en temps opportun.

Les modalités contractuelles ci-jointes font partie intégrante de la présente mission et doivent être lues conjointement avec la présente lettre de mission. Dans l'éventualité d'un conflit ou d'une incohérence entre la présente lettre de mission et les modalités contractuelles ci-jointes, ces dernières prévaudront.

Les modalités précitées relativement à la mission qui nous est confiée sont en vigueur d'année en année jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou annulées par écrit.

La présente lettre de mission comprend les modalités pertinentes qui s'appliqueront à la mission pour laquelle elle a été rédigée. Les modalités de la présente lettre annulent et remplacent toute déclaration ou tout engagement antérieur, de forme verbale ou écrite, par ou entre les parties. Tout changement ou ajout important touchant les modalités consignées dans la présente lettre n'entrera en vigueur que s'il est attesté par une modification écrite à la présente lettre, signée par toutes les parties.

Veuillez signer et nous retourner un exemplaire de cette lettre pour marquer votre accord sur les modalités contractuelles de notre mission d'examen des états financiers, y compris sur nos responsabilités respectives.



Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre association et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MAZARS, S.E.N.C.R.L.¹

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

Lu et approuvé au nom de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) par

Flavie Paquin-Chabot, responsable à l'information

Le 16 août 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112467

MODALITÉS CONTRACTUELLES

Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Le comptable professionnel est tenu au secret professionnel relativement aux informations de nature confidentielle dont il prend connaissance dans l'exercice de sa profession. En conséquence, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de l'entité à moins :

- d'avoir reçu l'autorisation expresse de le faire avec le consentement préalable de celle-ci;
- d'y être tenus ou d'y avoir été expressément autorisés par la loi ou par les règles ou le Code de déontologie;
- que les informations demandées ne soient ou n'entrent dans le domaine public.

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Vous reconnaissez que la communication par voie électronique implique la possibilité que des documents confidentiels soient involontairement réacheminés, interceptés ou non livrés, ou infectés par un virus. Si vous ne consentez pas à ce que nous utilisions des communications électroniques, veuillez nous en aviser par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou pertes causés par suite de l'interception ou de la corruption d'une communication électronique.

Renseignements personnels

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements personnels dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

- d'une déclaration de votre part selon laquelle vous avez obtenu tous les consentements requis relativement à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels, ainsi qu'au fait que vous nous communiquerez ces renseignements, et ce, conformément à la loi applicable en matière de protection des renseignements personnels;
- que nous détiendrons tous les renseignements personnels, conformément à la politique de confidentialité de notre cabinet.

Dans certains cas, les renseignements peuvent être stockés, traités ou consultés au Canada ou à l'étranger par Mazars, un fournisseur de services ou un sous-traitant local, et ces renseignements peuvent être divulgués en vertu des lois d'autres pays. Toute collecte, utilisation ou divulgation de renseignements personnels par Mazars sera effectuée conformément à nos obligations prévues par la législation relative à la protection de la vie privée et d'autres autorités légitimes.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Les états financiers que nous avons audités ou examinés et le rapport que nous avons délivré sont destinés uniquement à l'usage de l'entité et des personnes que nous avons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne faisons aucune déclaration de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers.

Nous demandons que notre nom ne soit pas mentionné sans notre consentement et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration soient publiées avec cette déclaration, sauf autorisation contraire de notre part.

Reproduction de notre rapport

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera publié sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

La direction est responsable de la reproduction exacte des états financiers et du rapport, et des autres informations contenues dans le rapport annuel ou autre document public (sur support électronique ou sur papier). Cette responsabilité porte également sur l'intégration par renvoi des états financiers complets ou condensés que nous avons audités ou examinés.

Nous ne sommes pas tenus de lire les autres informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

Appartenance des documents et dossiers de travail

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre mandat appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels pour faciliter la prestation de nos services. Ces logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels ne doivent pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons également aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des dommages ou pertes subies par vous en lien avec votre utilisation de ces documents.

Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Inspection des dossiers

Conformément aux règlements de la profession et à la politique de notre cabinet, nos dossiers relatifs aux clients peuvent être examinés périodiquement par des inspecteurs de la profession, y compris par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et par d'autres responsables du contrôle qualité des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles de notre cabinet. Les contrôleurs des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

Dispositions relatives à la résolution de conflits

Vous acceptez :

- qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fera l'objet d'un processus de médiation;

- de participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit, par écrit, une demande de médiation.

Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec conformément à ses règles de médiation, et toutes procédures judiciaires seront menées dans cette province conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Délais

Nous consacrerons tous les efforts raisonnables pour mener la mission à terme aux conditions mentionnées dans la présente lettre et dans les délais convenus.

Cependant, nous ne pourrions être tenus responsables des défaillances ou retards qui surviendraient pour des causes qui ne nous sont pas imputables, y compris le manquement de l'entité de satisfaire à ses obligations en temps opportun.

Honoraires et facturation

Nos honoraires professionnels seront établis en fonction de nos taux horaires habituels, plus les frais divers engagés et les taxes de vente applicables. Les honoraires applicables à d'autres services seront établis de façon distincte.

Nos honoraires doivent être acquittés en entier dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Passé cette échéance, des intérêts au taux pouvant aller jusqu'à 1,5 % par mois (19,56 % par an) s'appliqueront sur le solde impayé.

Advenant que nous soyons tenus, par suite d'une citation à comparaître, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une autre procédure judiciaire ou d'une demande d'un organisme public, de produire des documents et(ou) un témoignage relativement à des informations que nous avons obtenues ou préparées au cours de cette mission, vous acceptez de nous payer, selon nos taux horaires habituels, les heures consacrées à ces tâches, et de nous rembourser tous les frais divers engagés (y compris les taxes de vente applicables).

Si le nombre d'heures nécessaires s'annonçait plus important que prévu, nous discuterons avec vous afin d'établir une nouvelle estimation avant d'engager des coûts supplémentaires.

Nos honoraires, que nous facturerons à mesure qu'avancera le travail, seront payables à la réception de la facture.

Communications

En ce qui concerne la présente mission, nous pourrions communiquer avec vous ou d'autres personnes par téléphone, par télécopieur, par courrier postal, par messenger et par courriel. Comme toutes les communications sont susceptibles d'être interceptées ou autrement utilisées ou communiquées par un tiers non visé ou peuvent ne pas être transmises à chacune des parties censées être visées et seulement à de telles parties, nous ne sommes pas en mesure de garantir ou de prétendre que les communications assurées par nous ne seront transmises adéquatement qu'à la personne visée. Par conséquent, nous déclinons expressément toute responsabilité, quelle qu'elle soit pour l'interception ou la divulgation non intentionnelle de communications effectuée par nous dans le cadre de la réalisation de la présente mission. À cet égard, vous acceptez que nous ne soyons tenus

aucunement responsables des pertes ou dommages causés à toute personne ou entité par suite de communications, y compris celles qui sont préjudiciables, fortuites, directes ou indirectes; d'autres dommages particuliers, par exemple la perte de produits ou de bénéfices prévus; ou de la divulgation ou de la communication de renseignements confidentiels ou propres à l'entité.

Dispositions relatives à la participation de spécialistes et autres

Tous les arrangements concernant la participation de spécialistes, d'auditeurs internes, ou l'utilisation du travail d'un autre auditeur, y compris l'auditeur prédécesseur, seront soumis à la direction pour approbation.

Autres services en rapport avec des exigences réglementaires

Tous les autres services à fournir en rapport aux exigences réglementaires de la mission ainsi que les arrangements nécessaires seront soumis à la direction aux fins d'approbation.

Cessation de la mission

La direction reconnaît et comprend que l'incapacité de respecter ses obligations énoncées dans la présente lettre de mission donnera lieu, à la suite d'un avis écrit de notre part, à la cessation de la mission.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit à l'autre partie au moins 30 jours civils avant la date d'entrée en vigueur de la cessation. Si une cessation anticipée a lieu, l'entité sera responsable du temps et des dépenses engagés jusqu'à la date de cessation.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mener à bien la mission d'audit ou d'examen ou de formuler une opinion, ou si nous n'avons pas formulé d'opinion sur les états financiers, nous pourrions démissionner avant la délivrance de notre rapport ou formuler une impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Dans une telle éventualité, nous vous communiquerons nos motifs et vous fournirons des informations détaillées à ce sujet.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)
255, rue Ontario Est, local A-385
Montréal (Québec) H2X 1X6**

Le 26 septembre 2018

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.
6455, rue Jean-Talon Est, bureau 601
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre examen des états financiers de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 aux fins de l'expression d'une conclusion selon laquelle, au cours de votre examen, vous n'avez rien relevé qui vous porte à croire que les états financiers de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM) au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, l'exactitude des déclarations suivantes, qui vous ont été communiquées au cours de votre examen.

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les modalités et conditions énoncées dans la lettre de mission portant la date du 16 août 2018, quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL.
- Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
 - les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées telles que détaillées en annexe;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations financières que vous avez reclassées;
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes en égard à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de votre examen;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué :
 - l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;
 - tous les faits importants ayant trait à des cas de fraude avérés ou suspectés dont nous avons connaissance et qui peuvent avoir une incidence sur l'entité;
 - toute situation actuelle ou potentielle de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont nous avons connaissance et qui a une incidence sur les états financiers de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM);
 - toutes les informations pertinentes quant à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans les états financiers;
 - tous les événements survenus après la date des états financiers et pour lesquels un redressement ou la communication d'informations pourraient être requis;
 - les engagements, obligations contractuelles et éventualités significatifs ayant ou pouvant avoir une incidence sur les états financiers de l'entité, y compris sur les informations à fournir;
 - les opérations non monétaires significatives ou les opérations sans contrepartie significatives conclues par l'entité au cours de la période de présentation de l'information financière considérée.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Flavie Paquin-Chabot, responsable à l'information

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANT

10. 1

Fin d'exercice : 30 juin 2018

Écriture de régularisation

Date: 2017-07-01 À 2018-06-30

Préparé par AFL19071 2018-08-22	Resp mandat	Directeur BR0040 2018-09-17	Associé
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
1	2018-06-30	AC - EQUIPEMENT	15361			1 169,37		
1	2018-06-30	AMORTISSEMENT	42005		1 169,37			
		Pour inscrire la charge d'amortissement de la période						
					1 169,37	1 169,37		
Bénéfice net (perte nette)			(4 187,75)					

ASSOCIATION GÉNÉRALE DI

14. 1

Fin d'exercice : 30 juin 2018

Chiffrier regroupé

Préparé par AFL19071 2018-08-22	Resp mandat	Directeur BR0040 2018-09-17	Associé
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Récul	Reclass	Rep	Rep 06/17	%Var.
11110 DESJARDINS (PRINCIPAL)	83 314,69	0,00	5 354,46	88 669,15	87 650,96	1
11120 DESJARDINS (COMITES)	11 456,75	0,00	0,00	11 456,75	8 141,09	41
11126 ENCAISSE - EXODE	3 951,78	0,00	0,00	3 951,78	8 337,59	(53)
11131 COFFRE FORT	8 583,50	0,00	0,00	8 583,50	3 087,50	178
11132 COFFRE-FORT - EXODE	8 009,80	0,00	0,00	8 009,80	7 595,55	5
11180 PETITE CAISSE	1 366,35	0,00	0,00	1 366,35	1 086,60	26
A Encaisse	116 682,87	0,00	5 354,46	122 037,33	115 899,29	5
12000 INVENTAIRE - EXODE	7 895,42	0,00	0,00	7 895,42	6 862,21	15
D. 1 Matières premières	7 895,42	0,00	0,00	7 895,42	6 862,21	15
11145 FRAIS PAYES D'AVANCE	1 347,91	0,00	0,00	1 347,91	15 217,58	(91)
H Frais payés d'avance	1 347,91	0,00	0,00	1 347,91	15 217,58	(91)
15360 EQUIPEMENT EXODE	17 151,48	0,00	0,00	17 151,48	17 151,48	0
15361 AC - EQUIPEMENT	(14 812,72)	(1 169,37)	0,00	(15 982,09)	(14 812,42)	8
O.10 Équipement	2 338,76	(1 169,37)	0,00	1 169,39	2 339,06	(50)
31360 AUTOMNE - COTISATIONS JOU	(92 488,00)	0,00	0,00	(92 488,00)	(99 740,00)	(7)
31364 AUTOMNE - COTISATIONS SOIF	(7 552,00)	0,00	0,00	(7 552,00)	(6 680,00)	13
31365 AUTOMNE - COTISATIONS FOR	(3 328,00)	0,00	0,00	(3 328,00)	(9 285,00)	(64)
31366 HIVER - COTISATIONS JOUR	(70 456,00)	0,00	0,00	(70 456,00)	(81 119,00)	(13)
31367 HIVER - COTISATIONS SOIR	(15 944,00)	0,00	0,00	(15 944,00)	(6 940,00)	130
31368 HIVER - COTISATIONS FORMAT	(3 980,00)	0,00	0,00	(3 980,00)	(4 640,00)	(14)
20. 1 Cotisations étudiantes général	(193 748,00)	0,00	0,00	(193 748,00)	(208 404,00)	(7)
31362 AUTOMNE - COTISATIONS SUB	(16 000,00)	0,00	0,00	(16 000,00)	(12 000,00)	33
31363 AUTOMNE - COTISATIONS BUD	(12 000,00)	0,00	0,00	(12 000,00)	(8 000,00)	50
31370 RIVER - COTISATIONS SUBVEN	(18 000,00)	0,00	0,00	(18 000,00)	(15 000,00)	20
31371 RIVER COTISATIONS BUDGET	(12 000,00)	0,00	0,00	(12 000,00)	(10 000,00)	20
20. 2 Cotisations étudiantes affectée	(58 000,00)	0,00	0,00	(58 000,00)	(45 000,00)	29
31900 REVENU D'ACTIVITE EXTERNE	(122 603,71)	0,00	0,00	(122 603,71)	(86 293,43)	42
31905 REVENUS BIERES COMITE	(21 397,42)	0,00	0,00	(21 397,42)	(28 133,82)	(24)
20. 3 Activités – comités	(144 001,13)	0,00	0,00	(144 001,13)	(114 427,25)	26
31460 LIVRES USAGES: VENTE ETUDI	(14 183,17)	0,00	0,00	(14 183,17)	(16 612,06)	(15)
31461 LIVRES USAGES: AUTRES REC	(56,00)	0,00	0,00	(56,00)	(69,50)	(19)
31462 LIVRES USAGES: SERVICE	(3 150,98)	0,00	0,00	(3 150,98)	(3 267,04)	(4)
31463 LIVRES USAGES: LIVRES AGE	(5 922,34)	0,00	0,00	(5 922,34)	(3 179,81)	86
20. 4 Livres usagés	(23 312,49)	0,00	0,00	(23 312,49)	(23 128,41)	1
31600 REVENUS DE PHOTOC.-TELECO	(911,78)	0,00	0,00	(911,78)	(3 469,18)	(74)
20. 5 Photocopies	(911,78)	0,00	0,00	(911,78)	(3 469,18)	(74)
31640 VENTES MENSUELLES CAFE E'	(599 318,06)	0,00	0,00	(599 318,06)	(673 408,49)	(11)
20. 6 Café Exode – ventes	(599 318,06)	0,00	0,00	(599 318,06)	(673 408,49)	(11)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DI

14. 1-1

Fin d'exercice : 30 juin 2018

Chiffrier regroupé

Préparé par AFL19071 2018-08-22	Resp mandat	Directeur BR0040 2018-09-17	Associé
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Régl	Reclass	Rep	Rep 06/17	%Var.
42100 INFORMATION: MATERIEL	152,80	0,00	0,00	152,80	474,78	(68)
42101 INFORMATION : ACHAT QUOTID	1 043,62	0,00	0,00	1 043,62	804,19	30
35. 1 Information	1 196,42	0,00	0,00	1 196,42	1 278,97	(6)
42102 MOBILISATION : MANIFESTATIC	9 210,00	0,00	0,00	9 210,00	2 250,00	309
42103 MOB : PORTE DRAPEAU, AFFIC	527,42	0,00	0,00	527,42	2 246,04	(77)
42129 HONORAIRES AVOCATS	833,33	0,00	0,00	833,33	0,00	0
35. 2 Mobilisation et grèves	10 570,75	0,00	0,00	10 570,75	4 496,04	135
42106 REPRÉSENTATION : CAMPS, CC	0,00	0,00	0,00	0,00	418,00	(100)
42107 REPRESENTATION : LOGEMEN	215,24	0,00	0,00	215,24	0,00	0
35. 4 Représentation	215,24	0,00	0,00	215,24	418,00	(49)
42161 SUBVENTION EXTERNE	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 500,00	45
35. 5 Subventions externes	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 500,00	45
42112 MATERIEL DE BUREAU	735,74	0,00	0,00	735,74	2 224,68	(67)
42114 PAPIER	1 116,59	0,00	0,00	1 116,59	843,85	32
42133 IMMOBILISATION COMITE	325,85	0,00	0,00	325,85	0,00	0
36. 1 Fournitures de bureau	2 178,18	0,00	0,00	2 178,18	3 068,53	(29)
42113 PHOTOCOPIEURS / FAX	14 229,81	0,00	0,00	14 229,81	18 571,46	(23)
36. 2 Frais de photocopies	14 229,81	0,00	0,00	14 229,81	18 571,46	(23)
42109 TELEPHONE	621,34	0,00	0,00	621,34	697,92	(11)
36. 3 Télécommunications	621,34	0,00	0,00	621,34	697,92	(11)
42117 SERVICES COMPTABLE	4 746,31	0,00	0,00	4 746,31	5 874,38	(19)
36. 4 Honoraires professionnels	4 746,31	0,00	0,00	4 746,31	5 874,38	(19)
42118 LOGICIELS COMPTABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057,05	(100)
42119 SUPPORT INFORMATIQUE	3 177,58	0,00	0,00	3 177,58	2 241,20	42
36. 5 Support informatique	3 177,58	0,00	0,00	3 177,58	3 298,25	(4)
42120 FRAIS BANCAIRES	3 123,20	0,00	0,00	3 123,20	2 929,31	7
36. 6 Frais bancaires	3 123,20	0,00	0,00	3 123,20	2 929,31	7
42111 ASSURANCE GROUPE - R.C.	14 404,08	0,00	0,00	14 404,08	21 985,89	(34)
36. 7 Assurances	14 404,08	0,00	0,00	14 404,08	21 985,89	(34)
42125 FRAIS DE PAYE CGI	2 238,33	0,00	0,00	2 238,33	2 164,60	3
42140 SALAIRE PERMANENCE AGECEV	83 073,61	0,00	0,00	83 073,61	79 706,58	4
42145 C.S.S.T.	3 515,90	0,00	0,00	3 515,90	3 797,58	(7)
36. 8 Salaires et charges sociales -	88 827,84	0,00	0,00	88 827,84	85 668,76	4
42130 IMPREVUS	34,00	0,00	0,00	34,00	74,00	(54)
36. 9 Divers	34,00	0,00	0,00	34,00	74,00	(54)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DI
14. 1-2

Fin d'exercice : 30 juin 2018

Chiffrier regroupé

Préparé par AFL19071 2018-08-22	Resp mandat	Directeur BR0040 2018-09-17	Associé
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Récul	Reclass	Rep	Rep 06/17	%Var.
42142 CONTRACTUEL-LE-S	555,59	0,00	0,00	555,59	2 972,53	(81)
36.10 Contractuels	555,59	0,00	0,00	555,59	2 972,53	(81)
42134 LIVRES USAGES: AUTRES DEPI	478,35	0,00	0,00	478,35	667,90	(28)
42135 LIVRES USAGES: CONTRACTUE	9 108,80	0,00	0,00	9 108,80	6 861,20	33
42136 LIVRES USAGES: REMBOURSEI	13 700,15	0,00	0,00	13 700,15	18 062,44	(24)
37. 1 Livres usagés	23 287,30	0,00	0,00	23 287,30	25 591,54	(9)
42159 SUBVENTIONS ETUDIANTES	3 975,80	0,00	0,00	3 975,80	1 200,00	231
37. 4 Subventions	3 975,80	0,00	0,00	3 975,80	1 200,00	231
42175 COMITES DE CONCENTRATION	98 812,94	0,00	0,00	98 812,94	81 080,99	22
37. 5 Comités de concentration	98 812,94	0,00	0,00	98 812,94	81 080,99	22
42169 COMITES: TECHNICIEN	5 654,04	0,00	0,00	5 654,04	5 967,53	(5)
42170 COMITES THEMATIQUES: DEPE	47 745,47	0,00	0,00	47 745,47	36 382,63	31
42171 COMITES: ALCOOL-BIERES	21 901,51	0,00	0,00	21 901,51	27 261,21	(20)
42172 COMITES: RACA	2 167,00	0,00	0,00	2 167,00	2 445,00	(11)
42173 COMITES: FRAIS DE PERMIS	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 665,00	(14)
37. 6 Comités thématiques	78 908,02	0,00	0,00	78 908,02	73 721,37	7
42150 AFFAIRES SOCIOCULTURELLE:	267,90	0,00	0,00	267,90	1 123,00	(76)
37. 7 Organisation socioculturelle	267,90	0,00	0,00	267,90	1 123,00	(76)
42160 COMMANDITE CVM	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	11 750,00	6
37. 8 Commandites – SAECVM	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	11 750,00	6
42128 AGENDA	15 932,51	0,00	0,00	15 932,51	15 065,37	6
37. 9 Agendas	15 932,51	0,00	0,00	15 932,51	15 065,37	6
42005 AMORTISSEMENT	0,00	1 169,37	0,00	1 169,37	1 514,29	(23)
40.14 Amortissement – immobilisati	0,00	1 169,37	0,00	1 169,37	1 514,29	(23)
42185 ACHAT PRODUITS MENSUELS (518 911,50	0,00	0,00	518 911,50	559 769,01	(7)
40.19 Achats et frais d'exploitation	518 911,50	0,00	0,00	518 911,50	559 769,01	(7)
42141 SALAIRE EXODE AGEVCM	117 833,53	0,00	0,00	117 833,53	121 662,43	(3)
40.20 Salaires et charges sociales	117 833,53	0,00	0,00	117 833,53	121 662,43	(3)
11400 COMPTES CLIENTS	0,02	0,00	0,00	0,02	1 120,25	(100)
11401 COMPTE CLIENTS - EXODE	249,55	0,00	0,00	249,55	138,55	80
ACT1 Sommes à recevoir	249,57	0,00	0,00	249,57	1 258,80	(80)
21300 COMPTE FOURNISSEURS	(3 566,54)	0,00	0,00	(3 566,54)	(6 366,45)	(44)
21301 COMPTE FOURNISSEURS - EXC	(10 335,28)	0,00	0,00	(10 335,28)	(3 050,61)	239
21308 COMPTE A PAYER	(106 678,48)	0,00	0,00	(106 678,48)	(83 580,24)	28
21309 COMPTE A PAYER: SALAIRES E	106 678,48	0,00	0,00	106 678,48	83 580,24	28
21522 FRAIS COURUS	(3 500,00)	0,00	0,00	(3 500,00)	(3 500,00)	0

ASSOCIATION GÉNÉRALE DI
14. 1-3

Fin d'exercice : 30 juin 2018

Chiffrier regroupé

Préparé par AFL19071 2018-08-22	Resp mandat	Directeur BR0040 2018-09-17	Associé
Fiscaliste	Adjointe	Ctrl. Qual	2e associé

Compte	Prélim	Récul	Reclass	Rep	Rep 06/17	%Var.
CC. 1 Comptes fournisseurs et frais	(17 401,82)	0,00	0,00	(17 401,82)	(12 917,06)	35
21510 SALAIRES A PAYER	0,00	0,00	(5 354,46)	(5 354,46)	(6 737,66)	(21)
CC. 5 Salaires et vacances à payer	0,00	0,00	(5 354,46)	(5 354,46)	(6 737,66)	(21)
21340 TPS PAYEE SUR ACHATS	4 165,76	0,00	0,00	4 165,76	2 890,21	44
21350 TPS PERCUE SUR VENTES	(5 974,97)	0,00	0,00	(5 974,97)	(6 959,89)	(14)
21360 TVQ PERCUE SUR VENTES	(11 903,57)	0,00	0,00	(11 903,57)	(13 841,75)	(14)
21370 TVQ PAYEE SUR ACHATS	8 312,61	0,00	0,00	8 312,61	5 766,83	44
CC. 6 Sommes à remettre à l'État	(5 400,17)	0,00	0,00	(5 400,17)	(12 144,60)	(56)
21521 COTISATION EN AVANCE	(117 280,00)	0,00	0,00	(117 280,00)	(118 326,40)	(1)
PCT1 Cotisations perçues d'avance	(117 280,00)	0,00	0,00	(117 280,00)	(118 326,40)	(1)
26150 BENEFICES NON REPARTIS	8 549,08	0,00	0,00	8 549,08	27 074,37	(68)
TE. 1. 1 Régularisations	0,00	39 974,00	0,00	39 974,00	36 863,00	8
TE. 1. 1 Non affectés	8 549,08	39 974,00	0,00	48 523,08	63 937,37	(24)
TE. 2. 1 Régularisations	0,00	(2 339,00)	0,00	(2 339,00)	(3 853,00)	(39)
TE. 2. 1 Investi en immobilisations	0,00	(2 339,00)	0,00	(2 339,00)	(3 853,00)	(39)
TE. 3. 1 Régularisations	0,00	(37 635,00)	0,00	(37 635,00)	(33 010,00)	14
TE. 3. 1 début affectés fonds des cc	0,00	(37 635,00)	0,00	(37 635,00)	(33 010,00)	14
	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,30</u>	<u>(100)</u>



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)

- Cette déclaration est pour :
 - les organismes sans but lucratif désignés à l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
 - les organismes désignés à l'alinéa 149(1)e de la Loi (c'est-à-dire les organisations agricoles, les *boards of trade* ou les chambres de commerce).
- Ces organismes doivent produire la présente déclaration s'ils répondent à l'un des critères suivants :
 - ils ont reçu, ou étaient en droit de recevoir pendant l'exercice, des dividendes imposables, des intérêts, des loyers ou des redevances d'une valeur totale de plus de 10 000 \$;
 - la valeur totale de leurs biens était de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice précédent;
 - ils devaient produire la déclaration pour un exercice précédent.
- Pour savoir si l'organisme que vous représentez doit remplir la déclaration, consultez le T4117, *Guide d'impôt pour la déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)*.
- Envoyez votre déclaration au :
CF de Jonquière, Programme T1044, CP 1300 PDF Jonquière, Jonquière QC G7S 0L5

N'inscrivez rien ici

Section 1 – Identification				Numéro d'entreprise, s'il y a lieu		
Exercice	Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
Du	2017-07-01		au	2018-06-30		
Nom de l'organisme				Numéro de fiducie (T3), s'il y a lieu		
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECV)						
Adresse				Est-ce la dernière déclaration de l'organisme? Si oui, annexe une explication.		
255, ONTARIO EST LOCAL A-385				1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Ville		Province		Code postal	Type d'organisme (Reportez-vous au guide T4117)	
MONTRÉAL		QC		H2X 1X6	4	
Nom et poste de la personne responsable				Numéro de téléphone		
FLAVIE PAQUIN-CHABOT RESPONSABLE À LA TRESORERIE				(514) 982-0496		

Section 2 – Sommes reçues pendant l'exercice	
Cotisations et droits d'adhésion	100 251 748
Subventions et paiements des gouvernements (fédéral, provincial ou municipal)	101
Intérêts, dividendes imposables, loyers et redevances	102
Produit de disposition d'immobilisations	103
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	104 743 319
Dons	105
Autres sommes reçues (précisez) livres usagés, photo	106 24 224
Total des sommes reçues (additionnez les lignes 100 à 106)	107 1 019 291

Section 3 – État de l'actif et du passif à la fin de l'exercice	
Actif	
Méthode utilisée pour calculer les éléments d'actif	EXERCICE
Encaisse et placements à court terme	108 122 037
Montants à recevoir des membres	109
Montants à recevoir d'autres personnes (sommes non incluses à la ligne 109)	110 250
Frais payés d'avance	111 1 348
Stocks	112 7 895
Placements à long terme	113
Immobilisations	114 1 169
Autres éléments d'actif (précisez)	115
Total de l'actif (additionnez les lignes 108 à 115)	116 132 699
Passif	
Sommes dues aux membres de l'organisme	117
Sommes dues à toute autre personne (précisez) crédateurs/perçus av	118 145 436
Total du passif (additionnez les lignes 117 et 118)	119 145 436

Section 4 – Rémunération

Total de la rémunération et des avantages sociaux versés à l'ensemble des employés et dirigeants de l'organisme	120	206 662
Total de la rémunération et des avantages sociaux versés aux employés et dirigeants membres de l'organisme	121	0
Autres paiements à des membres (précisez)	122	0
Nombre de membres dans l'organisme		0
Nombre de membres ayant touché une rémunération ou d'autres sommes		0

Section 5 – Activités de l'organisme

Décrivez brièvement les activités de l'organisme. Si c'est la première année pour laquelle vous produisez cette déclaration, joignez une copie de l'énoncé de mission de l'organisme.

ASSOCIATION ÉTUDIANTE

L'organisme mène-t-il des activités à l'extérieur du Canada? 1 Oui 2 Non

Si oui, précisez à quel endroit :

Section 6 – Lieu de conservation des livres et des registres

Ne remplissez pas cette section si l'information correspond à celle de la Section 1.

Nom de la personne responsable

FLAVIE PAQUIN-CHABOT

Adresse

255, ONTARIO EST LOCAL A-385

Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone
MONTRÉAL	QC	H2X 1X6	(514) 982-0496

Section 7 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts et complets.

FLAVIE PAQUIN-CHABOT

Nom de la personne autorisée

RESPONSABLE À LA TRESORERIE

Poste occupé

2018-09-24

Signature de la personne autorisée

Date (AAAA/MM/JJ)

Langue de correspondance
Indiquer la langue de votre choix

1 Français
French

Language of correspondence
Indicate the language of your choice

2 English
Anglais

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.

Agence du revenu
du Canada Canada Revenue
Agency**Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique**

- Vous devez remplir cette déclaration pour chaque déclaration de revenus des sociétés T2 initiale et modifiée transmise par voie électronique à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en votre nom.
- En remplissant la section 2 et en signant la section 3, vous reconnaissez que, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez conserver tous les documents utilisés pour remplir votre déclaration de revenus des sociétés et nous les fournir sur demande.
- La section 4 doit être remplie par vous ou par le spécialiste en transmission qui transmet votre déclaration de revenus des sociétés.
- Donnez l'original signé de cette déclaration au spécialiste en transmission et conservez-en une copie dans vos dossiers pendant six ans.
- **N'envoyez pas** ce formulaire à l'ARC à moins que nous vous le demandions.
- Nous sommes responsables de la confidentialité de vos renseignements fiscaux produits par voie électronique seulement après les avoir acceptés.

Section 1 – Identification

Nom de la société ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)			Numéro d'entreprise 13482 6734 RC0001		
Année d'imposition ▶	De		À		Est-ce une déclaration modifiée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	A	M	J	A	
	2017-07-01		2018-06-30		

Section 2 – Déclaration

Inscrivez les montants suivants, tels qu'ils figurent, selon le cas, dans votre déclaration de revenus des sociétés pour l'année d'imposition mentionnée ci-dessus :

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF (ligne 300)	-3 019
Impôt de la partie I à payer (ligne 700)	
Surtaxe de la partie II à payer (ligne 708)	
Impôt de la partie III.1 à payer (ligne 710)	
Impôt de la partie IV à payer (ligne 712)	
Impôt de la partie IV.1 à payer (ligne 716)	
Impôt de la partie VI à payer (ligne 720)	
Impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724)	
Impôt de la partie XIV à payer (ligne 728)	
Impôt provincial ou territorial net à payer (ligne 760)	

Section 3 – Attestation et autorisation**Inscrivez-vous au courrier en ligne!**Recevez votre courrier de l'ARC électroniquement dans
Mon dossier d'entreprise à arc.gc.ca/mondossierentreprise

Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, j'inscris la société au service « Gérer le courrier en ligne ». Je comprends et j'accepte que tous les avis et les avis et autre correspondance admissibles à la livraison en ligne ne seront plus imprimés et envoyés par la poste. L'ARC avisera la société à cette adresse courriel lorsque du courrier à consulter dans Mon dossier d'entreprise requiert une attention immédiate. Les avis et la correspondance livrés en ligne seront présumés avoir été envoyés à la date de ces avis par courriel.

Adresse courriel pour le courrier en ligne (facultative) : _____

Je, PAQUIN-CHABOT FLAVIE RESPONSABLE À LA TRESORERIE
Nom Prénom Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné la déclaration de revenus T2 de la société, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis dans la déclaration T2 et cette déclaration de renseignements T183 Corp sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

J'autorise le spécialiste en transmission indiqué dans la section 4 à transmettre par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la section 1 et à modifier les renseignements produits initialement en réponse à toute erreur décelée par l'Agence du revenu du Canada. Cette autorisation expire lorsque le ministre du Revenu national accepte la déclaration transmise par voie électronique telle que produite.

2018-09-24
Date (aaaa/mm/jj)

Signature du signataire autorisé de la société

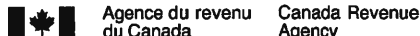
(514) 982-0496
Numéro de téléphone**Section 4 – Identification du spécialiste en transmission**

Le spécialiste en transmission nommé ci-dessous a transmis par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la section 1.

Mazars, S.E.N.C.R.L. O1809
Nom de la personne ou de l'entreprise Numéro du déclarant par voie électronique

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.



T2 – Déclaration de revenus des sociétés

200

EXONÉRÉE D'IMPÔT

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* fédéraux. Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre centre fiscal ou bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le canada.ca/impots ou consultez le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

055 N'inscrivez rien ici

Identification	
Numéro d'entreprise (NE) 001 13482 6734 RC0001	
Nom de la société 002 ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AC)	
Adresse du siège social L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 010 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 011 à 018.	
011 255 ONTARIO EST, LOCAL A-385	
012	
015 Ville MONTRÉAL	016 Province, territoire ou État QC
017 Pays (autre que le Canada)	018 Code postal ou ZIP H2X 1X6
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social) L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 020 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 021 à 028.	
021 a/s de	
022 255, ONTARIO EST LOCAL A-385	
023	
025 Ville MONTRÉAL	026 Province, territoire ou État QC
027 Pays (autre que le Canada)	028 Code postal ou ZIP H2X 1X6
Emplacement des livres comptables (s'il diffère de celui du siège social) L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 030 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 031 à 038.	
031	
032 255, ONTARIO EST LOCAL A-385	
035 Ville MONTRÉAL	036 Province, territoire ou État QC
037 Pays (autre que le Canada)	038 Code postal ou ZIP H2X 1X6
040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC) <input type="checkbox"/> 2 Autre société privée <input type="checkbox"/> 3 Société publique <input type="checkbox"/> 4 Société contrôlée par une société publique <input checked="" type="checkbox"/> 5 Autre société (précisez) SANS BUT LUCRATIF	
Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement 043 Année Mois Jour	
N'inscrivez rien ici	
095	
096	
898	

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?	
Début de l'année d'imposition Année Mois Jour 060 2017-07-01	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour 061 2018-06-30
Y a-t-il eu acquisition de contrôle qui a entraîné l'application du paragraphe 249(4) depuis le début de l'année d'imposition inscrit à la ligne 060? ... 063 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, donnez la date d'acquisition de contrôle 065 Année Mois Jour	
La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon le paragraphe 249(3.1)? 066 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>	
S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes? 067 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une : constitution en société? 070 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> fusion? 071 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24.	
Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante? 072 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez et joignez l'annexe 24.	
Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion? 076 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société? 078 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée 079	
La société est-elle résidente du Canada? 080 1 Oui <input checked="" type="checkbox"/> 2 Non <input type="checkbox"/> Si non, indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97.	
081	
Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale? 082 1 Oui <input type="checkbox"/> 2 Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, remplissez et joignez l'annexe 91.	
Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes : 085 <input checked="" type="checkbox"/> 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l) <input type="checkbox"/> 2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j) <input type="checkbox"/> 3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)k) <input type="checkbox"/> 4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149	

Annexes et formulaires à joindre**Renseignements des états financiers** : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.**Annexes** – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

	Oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	150	9
La société est-elle une SPCC associée?	160	23
La société est-elle une SPCC associée qui demande la limite de dépenses?	161	49
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident qui détient des actions avec droit de vote?	151	19
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	162	11
Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	163	44
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	164	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	165	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal?	166	T5004
La société est-elle associée d'une société de personnes à laquelle un numéro de compte a été attribué?	167	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire (sans tenir compte de l'article 94)?	168	22
La société détenait-elle des actions dans une ou plusieurs sociétés étrangères affiliées durant l'année d'imposition?	169	25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du Règlement de l'impôt sur le revenu?	170	29
La société a-t-elle plus de 1 000 000 \$CAN d'opérations à déclarer avec des non-résidents avec lesquels elle a un lien de dépendance? Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	171	T106
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	173	50
La société a-t-elle gagné un revenu d'au moins une page ou un site Web sur Internet?	172	
	180	88
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) pour l'impôt sur le revenu?	201	X 1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons de biens culturels, écosensibles ou de médicaments?	202	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables pour un remboursement au titre de dividendes?	203	3
La société déduit-elle des pertes quelconques?	204	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	205	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206	6
(i) La société est-elle une SPCC et déclare-t-elle a) des revenus ou des pertes tirés de biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320 de la déclaration T2), b) des revenus tirés d'une société de personnes, c) des revenus tirés d'une entreprise à l'étranger, d) des revenus tirés d'une entreprise de prestation de services personnels, e) des revenus selon la division 125(1)a)(i)(C) ou 125(1)a)(i)(B), f) des revenus de placement total tel que défini au paragraphe 129(4) ou g) un montant qui lui est attribué selon le paragraphe 125(3.2) ou 125(8); ou (ii) la société est-elle associée d'une société de personnes et a-t-elle attribué son plafond des affaires de société de personnes déterminé à un associé désigné selon le paragraphe 125(8)?	207	7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	208	8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	210	10
La société demande-t-elle des déductions pour ressources?	212	12
La société demande-t-elle des réserves déductibles (autres que la provision transitoire selon l'article 34.2)?	213	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	216	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	217	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	218	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	220	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral, provincial ou territorial pour impôt étranger, ou un crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières?	221	21
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	227	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	231	31
La société fait-elle une demande pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	232	T661
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés liées est de plus de 10 000 000 \$?	233	33/34/35
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada de la société et de ses sociétés associées est de plus de 10 000 000 \$?	234	
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	238	38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	242	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	243	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	244	45
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	249	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	250	39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	253	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	254	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1? (Démontrez vos calculs sur une feuille que vous intitulerez Annexe 92.)	255	92

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

La société a-t-elle été affiliée à des sociétés étrangères durant l'année d'imposition?	271	<input type="checkbox"/>	Oui	annexe	T1134
La société a-t-elle possédé ou détenu des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué total, à un moment quelconque de l'année, a dépassé 100 000 \$CAN?	259	<input type="checkbox"/>			T1135
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente?	260	<input type="checkbox"/>			T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	261	<input type="checkbox"/>			T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	262	<input type="checkbox"/>			T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	263	<input type="checkbox"/>			T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE?	264	<input type="checkbox"/>			T1174
La société a-t-elle payé des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition?	265	<input type="checkbox"/>			55
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC?	266	<input type="checkbox"/>			T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)?	267	<input type="checkbox"/>			T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	268	<input type="checkbox"/>			53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	269	<input type="checkbox"/>			54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers?	270	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société est-elle inactive?	280	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Quelle est la principale activité productive de recettes commerciales de la société? 541990	Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques		
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis.	284	SERVICES AUX MEMBRES-ASSOCIATION ETUDIANTE	285 100,000 %
Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.	286		287 %
	288		289 %
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition?	291	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition?	292	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible?	293	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>
Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible	294	Année Mois Jour	
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition?	295	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF	300	-3 019	A
Moins :			
Dons de bienfaisance (annexe 2)	311		
Dons de biens culturels (annexe 2)	313		
Dons de biens écosensibles (annexe 2)	314		
Dons de médicaments faits avant le 22 mars 2017 (annexe 2)	315		
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3)	320		
Déduction de l'impôt de la partie VI.1*	325		
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4)	331		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	332		
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	333		
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)	334		
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)	335		
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale	340		
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection	350		
Total partiel			B
Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)			C
Ajouts selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)	355		D
Revenu imposable (montant C plus montant D)	360		
Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f)	370		
Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)f) (ligne 360 moins ligne 370)			Z
Revenu imposable pour l'année provenant d'une entreprise de prestation de services personnels			Z.1

* Ce montant est égal à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 8).

Déduction accordée aux petites entreprises**Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)**

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (annexe 7)	400	A
Revenu imposable de la ligne 360 (page 3), moins 100/28 (3,57143) du montant de la ligne 632* (page 7), moins 4 fois le montant de la ligne 636** (page 7), et moins tout montant exonéré de l'impôt de la partie I selon une loi fédérale	405	B
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)	410	C

Remarques :

- S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition divisé par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
- Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

Réduction du plafond des affaires :

Montant C	x	415 ***	D	=	11 250	E
Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrivez « 0 »)					425	F
Plafond des affaires que la SPCC attribue selon le paragraphe 125(3.2) (ligne 515 ci-dessous)						G
Montant F moins montant G					427	H

Déduction accordée aux petites entreprises

Le moins élevé des montants A, B, C ou H	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1 ^{er} janvier 2018	184	x	17,5 % =	1	
		Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Le moins élevé des montants A, B, C ou H	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2017 et avant le 1 ^{er} janvier 2019	181	x	18 % =	2	
		Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Total des montants 1 et 2 (inscrivez le montant I au montant J, page 7)						430	I

* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

***** Les grandes sociétés**

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition précédente moins 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition courante moins 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, lisez les règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Revenu de société déterminé et attribution selon le paragraphe 125(3.2)**S'applique aux années d'imposition qui commencent après le 21 mars 2016**

Sauf que, si l'année d'imposition de votre société a commencé avant et se termine le 22 mars 2016 ou après et dans l'année d'imposition d'une SPCC, vous pouvez attribuer un plafond des affaires à cette autre SPCC si son année d'imposition a commencé après le 21 mars 2016.

J1	J	K	L
Nom de la société qui reçoit le revenu et le montant attribué	Número d'entreprise de la société qui reçoit le montant attribué	Revenu versé selon la division 125(1)a)(i)(B) à la société inscrite dans la colonne J ³	Plafond des affaires attribué à la société inscrite dans la colonne J ⁴
	490	500	505
1.			

Total 510 Total 515

Remarques :

- Ce montant est [tel que défini dans le paragraphe 125(7) **revenu de société déterminé a)(i)**] le total des sommes dont chacune est un montant de revenu de la société pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement qui provient de la fourniture de biens ou services à une société privée (directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit), si les énoncés ci-après se vérifient :
 - à un moment donné de l'année, la société (ou l'un de ses actionnaires) ou une personne qui a un lien de dépendance avec la société (ou avec l'un de ses actionnaires) détient une participation directe ou indirecte dans la société privée,
 - il ne s'avère pas que la totalité ou la presque totalité de son revenu pour l'année provenant d'une entreprise exploitée activement provient de la fourniture de biens ou services :
 - soit à des personnes (sauf la société privée) avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance,
 - soit à des sociétés de personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de dépendance, sauf une société de personnes dans laquelle une personne qui a un lien de dépendance avec la société détient une participation directe ou indirecte.
- Le montant du plafond des affaires que vous attribuez à une SPCC ne peut être plus élevé que le montant déterminé par la formule A – B, où A est le montant du revenu indiqué à la colonne K à l'égard de la SPCC, et B est la partie du montant décrit dans A que vous pouvez déduire à l'égard du montant du revenu visé dans les divisions 125(1)a)(i)(A) ou (B) pour l'année. Le montant de la ligne 515 ne peut être plus élevé que celui de la ligne 425.

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien**Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année d'imposition**

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	A
Montant le moins élevé : 9B ou 9H de la section 9 de l'annexe 27	_____	B
Montant 13K de la section 13 de l'annexe 27	_____	C
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	432 _____	D
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	E
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)	_____	F
Revenu de placement total (ligne 440, page 6)*	_____	G
Total partiel (additionnez les montants B à G)			_____ ▶ _____
Montant A moins montant H (si négatif, inscrivez « 0 »)			_____ _____
Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien – Montant I multiplié par 13 %			_____ _____
Inscrivez le montant J à la ligne 638, page 7.			_____ _____

* Sauf pour une société qui est, tout au long de l'année, une société coopérative [selon le paragraphe 136(2)] ou une caisse de crédit.

Réduction d'impôt générale**Ne remplissez pas cette section si vous êtes une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de placement hypothécaire, une société de placement à capital variable ou une société qui a un revenu imposable non assujéti au taux d'impôt de 38 %.**

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	K
Montant le moins élevé : 9B ou 9H de la section 9 de l'annexe 27	_____	L
Montant 13K de la section 13 de l'annexe 27	_____	M
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	434 _____	N
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (montant F, annexe 17)	_____	O
Total partiel (additionnez les montants L à O)			_____ ▶ _____
Montant K moins montant P (si négatif, inscrivez « 0 »)			_____ _____
Réduction d'impôt générale – Montant Q multiplié par 13 %			_____ _____
Inscrivez le montant R à la ligne 639, page 7.			_____ _____

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I**Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition**

Revenu de placement total (annexe 7)	440	x	30 2 / 3 % =	_____	A
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 7)				_____	B
Moins :					
Revenu de placement étranger (annexe 7)	445	x	8 % =	_____	C
Total partiel (montant B moins montant C) (si négatif, inscrivez « 0 »)				_____	D
Montant A moins montant D (si négatif, inscrivez « 0 »)				_____	E
Revenu imposable (ligne 360, page 3)				_____	F
Moins :					
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)				_____	G
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 7)		x	75 / 29 =	_____	H
Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (ligne 636, page 7)		x	4 =	_____	I
Total partiel (total des montants G, H et I)				_____	J
Total partiel (montant F moins montant J) (si négatif, inscrivez « 0 »)				_____	K
		x	30 2 / 3 % =	_____	L
Impôt de la partie I à payer moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 moins ligne 780, page 8)				_____	M
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : E, L ou M				450	N

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente	..	460		_____	
Moins : remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente		465		_____	
Total partiel				_____	O
Plus le total des montants suivants :					
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450 ci-dessus)				_____	P
Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3)				_____	Q
Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré d'une société remplacée après une fusion ou la liquidation d'une filiale		480		_____	
Total partiel				_____	R
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition – Montant O plus montant R				485	

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition					
Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 3 de l'annexe 3)		x	38 1 / 3 % =	_____	S
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus)				_____	T
Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : S ou T				_____	U
Inscrivez le montant U à la ligne 784, page 8.					

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) multiplié par 38 %	550	A
Impôt additionnel sur le revenu d'une entreprise de prestation de services personnels (article 123.5)		
Revenu imposable provenant d'une entreprise de prestation de services personnels	555 x 5 % = 560	B
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)	602	C
Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) (pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)		
Revenu de placement total (ligne 440, page 6)		D
Revenu imposable (ligne 360, page 3)		E
Moins :		
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 427 (page 4)		F
Montant net (montant E moins montant F)		G
Impôt remboursable sur le revenu de placement des SPCC : 10 2 / 3 % du montant le moins élevé, montant D ou montant G	604	H
Total partiel (additionnez les montants A, B, C et H)		I
Moins :		
Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)		J
Abattement d'impôt fédéral	608	
Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (annexe 27)	616	
Déduction pour société de placement	620	
Gains en capital imposés	624	
Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17)	628	
Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21)	632	
Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)	636	
Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant J, page 5)	638	
Réduction d'impôt générale (montant R, page 5)	639	
Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)	640	
Déduction pour banque canadienne admissible selon l'article 125.21	641	
Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	648	
Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31)	652	
Total partiel		K
Impôt de la partie I à payer – Montant I moins montant K		L

Inscrivez le montant L à la ligne 700, page 8.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 047.



Numéro du formulaire 100

INDEX GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – IGRF

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2018-06-30

Renseignements du bilan

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
Actif				
	Total de l'actif à court terme	1599 +	131 530	139 238
	Total des immobilisations	2008 +	17 151	17 151
	Total de l'amortissement cumulé des immobilisations	2009 -	15 982	14 812
	Total de l'actif incorporel	2178 +		
	Total de l'amortissement cumulé de l'actif incorporel	2179 -		
	Total de l'actif à long terme	2589 +		
	* Actif détenu en fiducie	2590 +		
	Total de l'actif (poste obligatoire)	2599 =	132 699	141 577

Passif				
	Total du passif à court terme	3139 +	145 436	150 126
	Total du passif à long terme	3450 +		
	* Dettes de second rang	3460 +		
	* Sommes détenues en fiducie	3470 +		
	Total du passif (poste obligatoire)	3499 =	145 436	150 126

Capitaux propres				
	Total des capitaux propres (poste obligatoire)	3620 +	-12 737	-8 549

	Total du passif et des capitaux propres	3640 =	132 699	141 577
--	--	---------------	----------------	----------------

Bénéfices non répartis				
	Bénéfices non répartis/déficit – fin de l'exercice (poste obligatoire)	3849 =	-12 737	-8 549

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Actif à court terme**ANNEXE 100**

Numéro du formulaire 1599

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
Encaisse et dépôts				
	Encaisse	1001	122 037	115 899
	Encaisse et dépôts		+ 122 037	115 899
Comptes clients				
	* Comptes clients	1060	250	1 259
	Comptes clients		+ 250	1 259
Stocks				
	* Stocks	1120	7 895	6 862
	Stocks		+ 7 895	6 862
Autres éléments d'actif à court terme				
	Dépenses payées d'avance	1484	1 348	15 218
	Autres éléments d'actif à court terme		+ 1 348	15 218
	Total de l'actif à court terme	1599	= 131 530	139 238

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Immobilisations et amortissement cumulé**ANNEXE 100**

Numéro du formulaire 2008/2009

Compte	Description	IGRF	Immobilisations	Amortissement cumulé	Année précédente
Machines, matériel, meubles et accessoires					
	Autres machines et matériel	1785	+	17 151	17 151
	Amortissement cumulé des autres machines et autre matériel	1786		- 15 982	14 812
	Total		<u>17 151</u>	<u>15 982</u>	
	Total des immobilisations	2008	=	<u>17 151</u>	<u>17 151</u>
	Total de l'amortissement cumulé des immobilisations	2009	=	<u>15 982</u>	<u>14 812</u>

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Passif à court terme**ANNEXE 100**

Numéro du formulaire 3139

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
Montants et charges à payer				
	* Montants et charges à payer	2620	17 402	12 917
	Salaires à payer	2624	5 354	6 738
	Montants et charges à payer		22 756	19 655
	* Taxes et impôts à payer	2680	5 400	12 145
Autres éléments du passif à court terme				
	* Autres éléments du passif à court terme	2960	117 280	118 326
	Autres éléments du passif à court terme		117 280	118 326
	Total du passif à court terme	3139	145 436	150 126

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Capitaux propres**ANNEXE 100**

Numéro du formulaire 3620

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
	* Bénéfices non répartis/déficit	3600	+ -12 737	-8 549
	Total des capitaux propres	3620	= -12 737	-8 549

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

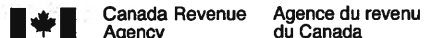
Bénéfices non répartis/déficit**ANNEXE 100**

Numéro du formulaire 3849

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
	* Bénéfices non répartis/déficit – début de l'exercice	3660 +	-8 549	-27 074
	* Revenu net/perte nette	3680 +	-4 188	18 525
	Bénéfices non répartis/déficit – fin de l'exercice	3849 =	-12 737	-8 549

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.



Numéro du formulaire 125

INDEX GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – IGRF

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2018-06-30

Renseignements de l'état des résultats

Description	IGRF
Nom commercial	0001
Description de l'activité	0002
Numéro de séquence	0003 01

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
--------	-------------	------	----------------	------------------

Renseignements de l'état des résultats

Total des ventes de biens et services	8089	+		
Coût des ventes	8518	-		
Profit brut/perte brute	8519	=		
Coût des ventes	8518	+		
Total des frais d'exploitation	9367	+	1 023 479	1 049 311
Total des dépenses (poste obligatoire)	9368	=	1 023 479	1 049 311
Total des revenus (poste obligatoire)	8299	+	1 019 291	1 067 836
Total des dépenses (poste obligatoire)	9368	-	1 023 479	1 049 311
Revenu non agricole net	9369	=	-4 188	18 525

Renseignements de l'état du revenu agricole

Total des revenus agricoles (poste obligatoire)	9659	+		
Total des dépenses agricoles (poste obligatoire)	9898	-		
Total des revenus agricoles nets	9899	=		

Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires	9970	=	-4 188	18 525
--	-------------	----------	---------------	---------------

Total-autres revenus étendus	9998	=		
-------------------------------------	-------------	----------	--	--

Éléments extraordinaires et revenu (liés à l'annexe 140)

Éléments extraordinaires	9975	-		
Règlements juridiques	9976	-		
Profits/pertes non matérialisés	9980	+		
Éléments inhabituels	9985	-		
Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice	9990	-		
Provision pour impôts sur le revenu futurs (différés)	9995	-		
Total-autres revenus étendus	9998	+		
Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires (poste obligatoire)	9999	=	-4 188	18 525

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Revenus**ANNEXE 125**

Numéro du formulaire 8299

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
Montants reçus d'OSBL				
	Cotisations	8222	251 748	253 404
	Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	8224	743 319	787 835
	Montants reçus d'OSBL		995 067	1 041 239
Autres revenus				
	* Autres revenus	8230	24 224	26 597
	Autres revenus		24 224	26 597
	Total des revenus	8299	1 019 291	1 067 836

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Frais d'exploitation**ANNEXE 125**

Numéro du formulaire 9367

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
	* Amortissement des biens corporels	8670	1 169	1 514
Assurances				
	* Assurances	8690	14 404	21 986
	Assurances		<u>14 404</u>	<u>21 986</u>
Intérêts et frais bancaires				
	Frais bancaires	8715	3 122	2 929
	Intérêts et frais bancaires		<u>3 122</u>	<u>2 929</u>
Frais de bureau				
	* Frais de bureau	8810	16 442	21 714
	Frais de bureau		<u>16 442</u>	<u>21 714</u>
Honoraires professionnels				
	* Honoraires professionnels	8860	4 746	5 874
	Honoraires professionnels		<u>4 746</u>	<u>5 874</u>
Salaires et traitements				
	* Salaires et traitements	9060	206 662	207 331
	Salaires et traitements		<u>206 662</u>	<u>207 331</u>
	* Contrats de sous-traitance	9110	556	2 973
Fournitures				
	Dépenses liées à l'informatique	9150	3 178	3 298
	Fournitures		<u>3 178</u>	<u>3 298</u>
Frais de déplacement				
	* Frais de déplacement	9200	215	418
	Frais de déplacement		<u>215</u>	<u>418</u>
Services publics				
	Téléphone et télécommunications	9225	621	698
	Services publics		<u>621</u>	<u>698</u>
Autres dépenses				
	* Autres dépenses	9270	772 364	780 576
	Autres dépenses		<u>772 364</u>	<u>780 576</u>
	Total des frais d'exploitation	9367	<u>1 023 479</u>	<u>1 049 311</u>

* Poste générique

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.



Liste de contrôle des notes

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2018-06-30

- Les sections 1, 2 et 3 de cette annexe doivent être remplies de la perspective de la personne (désignée dans ces sections comme le **comptable**) qui a préparé ou établi les états financiers. Si la personne qui prépare la déclaration de revenus n'est pas le comptable tel que mentionné plus haut, elle doit quand même remplir les sections 1, 2, 3 et 4, s'il y a lieu.
- Pour plus de précisions, consultez le guide RC4088, *Index général des renseignements financiers (IGRF)*, et le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.
- Remplissez cette annexe et joignez-en une copie à votre déclaration T2 avec les autres annexes de l'IGRF.

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Le comptable a-t-il un titre professionnel? 095 Oui Non

Le comptable est-il rattaché* à la société? 097 Oui Non

Remarque

Si le comptable n'a aucun titre professionnel ou s'il est rattaché à la société, vous n'avez pas à remplir les sections 2 et 3 de cette annexe. Cependant, vous devez remplir la section 4, s'il y a lieu.

* Une personne est rattachée à une société lorsqu'elle est l'un des suivants : (i) un actionnaire de la société qui possède plus de 10 % des actions ordinaires; (ii) un administrateur, un cadre ou un employé de la société; (iii) une personne ayant un lien de dépendance avec la société.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable : 198

Remettre un rapport d'un vérificateur 1

Remettre un rapport de mission d'examen 2

Préparer une mission de compilation 3

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi 1 ou 2 sous **Type de participation aux états financiers** ci-dessus, répondez à la question suivante :

Le comptable a-t-il formulé une réserve? 099 Oui Non

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel et n'êtes pas le comptable associé aux états financiers dans la section 1 ci-dessus, choisissez une des options suivantes : 110

Vous avez préparé la déclaration de revenus (les états financiers ont été préparés par le client) 1

Vous avez préparé la déclaration de revenus et l'information financière qu'elle contient (les états financiers n'ont pas été préparés) 2

Des notes afférentes aux états financiers ont-elles été préparées? 101 Oui Non

Si vous avez répondu oui à la ligne 101, répondez aux lignes 104 à 107 ci-dessous :

Un événement postérieur à la clôture de l'exercice est-il indiqué dans les notes? 104 Oui Non

La réévaluation d'éléments d'actif est-elle mentionnée dans les notes? 105 Oui Non

Y a-t-il des renseignements sur des éléments de passif éventuel dans les notes? 106 Oui Non

Y a-t-il des renseignements sur les engagements de la société dans les notes? 107 Oui Non

La société a-t-elle des placements dans des coentreprises ou des sociétés de personnes? 108 Oui Non

Section 4 – Autres renseignements (suite)**Baisse de valeur et changements de la juste valeur**

Est-ce qu'un montant a été comptabilisé dans le revenu net ou dans les autres éléments du résultat étendu à la suite d'une perte liée à une baisse de valeur au cours de l'année d'imposition, de la reprise d'une perte liée à une baisse de valeur comptabilisée dans une année d'imposition précédente ou d'un changement de la juste valeur au cours de l'année d'imposition, pour un des biens suivants?

200 Oui Non

Si oui, inscrivez le montant comptabilisé :

	Au revenu net Augmentation (diminution)	Aux autres éléments du résultat étendu Augmentation (diminution)
Immobilisations corporelles	210	211
Immobilisations incorporelles	215	216
Immeubles de placement	220	
Actifs biologiques	225	
Instruments financiers	230	231
Autre	235	236

Instruments financiers

Est-ce que la société a radié du bilan un ou des instruments financiers au cours de l'année d'imposition (autre que les comptes clients)?

250 Oui Non

Est-ce que la société a utilisé une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

255 Oui Non

Est-ce que la société a cessé d'utiliser une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

260 Oui Non **Redressements au solde d'ouverture des capitaux propres**

Est-ce qu'un montant a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou des capitaux propres, afin de corriger une erreur, de constater un changement dans la politique comptable ou d'adopter une nouvelle norme comptable durant l'année d'imposition courante?

265 Oui Non

Si oui, un rapprochement des comptes distinct doit être tenu.

ANNEXE 100

INDEX GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – IGRF

Numéro du formulaire 100

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2018-06-30

Actif – lignes 1000 à 2599

1001	122 037	1060	250	1120	7 895
1484	1 348	1599	131 530	1785	17 151
1786	-15 982	2008	17 151	2009	-15 982
2599	132 699				

Passif – lignes 2600 à 3499

2620	17 402	2624	5 354	2680	5 400
2960	117 280	3139	145 436	3499	145 436

Capitaux propres – lignes 3500 à 3640

3600	-12 737	3620	-12 737	3640	132 699
-------------	---------	-------------	---------	-------------	---------

Bénéfices non répartis – lignes 3660 à 3849

3660	-8 549	3680	-4 188	3849	-12 737
-------------	--------	-------------	--------	-------------	---------

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

INDEX GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – IGRF

Numéro du formulaire 125

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2018-06-30

Description

Numéro de séquence 0003 01

Revenus – lignes 8000 à 8299

8222	251 748	8224	743 319	8230	24 224
8299	1 019 291				

Frais d'exploitation – lignes 8520 à 9369

8670	1 169	8690	14 404	8715	3 122
8810	16 442	8860	4 746	9060	206 662
9110	556	9150	3 178	9200	215
9225	621	9270	772 364	9367	1 023 479
9368	1 023 479	9369	-4 188		

Éléments extraordinaires et impôt – lignes 9970 à 9999

9970	-4 188	9999	-4 188
-------------	--------	-------------	--------

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Agence du revenu
du CanadaCanada Revenue
Agency**Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu****Annexe 1**

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	Année Mois Jour 2018-06-30

- Cette annexe est utilisée pour effectuer le rapprochement entre le revenu net (la perte nette) de la société selon les états financiers et le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus, consultez le *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.
- Les renvois législatifs visent la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Revenu net (perte nette) après impôts et éléments extraordinaires selon la ligne 9999 de l'annexe 125 **-4 188 A**

Additionnez :

Amortissement des biens corporels **104** 1 169
 Total partiel 1 169 ▶ 1 169

Autres ajouts :**Ajouts divers :**

1 Description	2 Montant		
605	295		
Total de la colonne 2		296	
		199	0
Total des additions		500	1 169
			0
			1 169 B

Montant A plus montant B **-3 019 C**

Déduisez :

Total partiel ▶

Autres déductions :**Déductions diverses :**

1 Description	2 Montant		
705	395		
Total de la colonne 2		396	
		499	0
Total des déductions		510	0
			0 D

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu (montant C moins montant D) **-3 019 E**

Inscrivez le montant E à la ligne 300 de la déclaration T2.



Formulaire officiel – Revenu Québec

CO-1000.TE
2012-06
RQCO-1704

Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée *préparateur*, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. La société doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être remplis puis signés par le représentant autorisé de la société. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et la société doivent conserver chacun un exemplaire durant les six années suivant l'année visée par le formulaire.

La société doit conserver toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements, ainsi que les livres, registres et autres documents qui sont nécessaires pour remplir sa déclaration de revenus pour l'année visée par le formulaire, comme le prévoient la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale. De plus, elle doit pouvoir fournir ces

documents et ces renseignements sur demande à un représentant de Revenu Québec.

Le préparateur de la déclaration de revenus peut

- obtenir des renseignements confidentiels uniquement s'ils sont directement liés à la préparation et à la transmission de la déclaration et qu'ils sont nécessaires pour la bonne exécution de ces tâches;
- modifier la déclaration de revenus originale si Revenu Québec a refusé de la traiter parce qu'elle contenait des erreurs et la retransmettre sans qu'un nouveau formulaire CO-1000.TE soit nécessaire.

Notez que Revenu Québec est responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux qui lui sont transmis par Internet dès le moment où il les reçoit.

1 Renseignements sur la société et sur le préparateur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier		
01a	1149613763	01b	1006461456	IC	0001	
Nom de la société					Date de clôture de l'exercice	
02	ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)				05	2018 06 30

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de la personne ou de l'entreprise		Numéro ImpôtNet Québec	
Mazars, S.E.N.C.R.L.		O1809	
Adresse du préparateur		Ind. rég. Téléphone	
215 ST-JACQUES, BUREAU 1200 MONTREAL QC CA H2Y1M6		(514) 845-9253	

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Inscrivez les montants qui figurent dans la déclaration de revenus de la société pour l'année visée.

Revenu net (ou perte nette) d'après les états financiers ou le formulaire CO-17.A.1 (ligne 250)	-3 019
Revenu imposable (ligne 299)	
Impôt (ligne 420d)	
Total des impôts à payer (ligne 425zz)	
Taxe sur le capital à payer (ligne 431)	
Impôts et taxes à payer (ligne 438)	
Total des versements effectués et des crédits divers (ligne 440z)	
Solde à payer ou remboursement (ligne 441)	34
Remboursement demandé (ligne 490)	
Remboursement imputé à un versement futur d'acompte provisionnel (ligne 491)	
Remboursement cédé à un tiers (ligne 492)	

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus et ceux contenus dans la déclaration de revenus de la société sont exacts et complets et qu'ils font état de tous les revenus de la société. J'autorise le préparateur mentionné à la partie 1 à transmettre cette déclaration par Internet à Revenu Québec.

FLAVIE PAQUIN-CHABOT

Nom du représentant autorisé à signer (en majuscules)

Signature du représentant autorisé à signer

2018 09 24

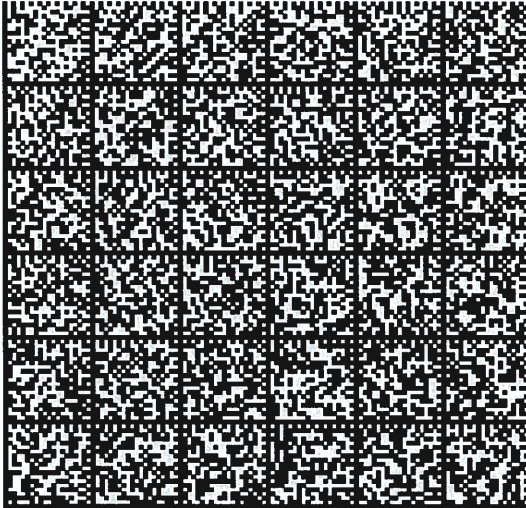
Date



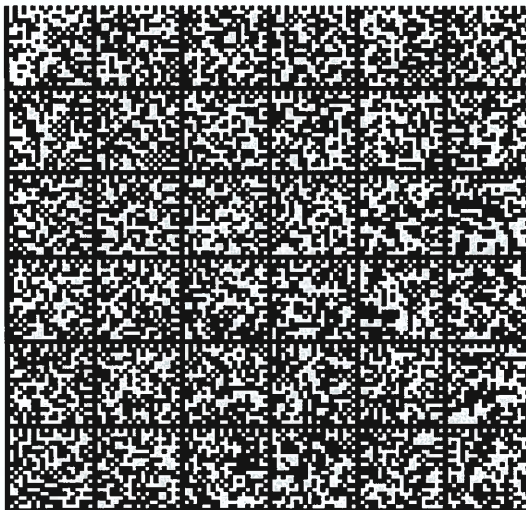
**Données de la déclaration
de revenus des sociétés**

COR-17.U (2012-12)

Page 1
Numéro d'autorisation : RQCO-1704



Code 1 de 6



Code 2 de 6

Numéro d'entreprise du Québec(NEQ)
01a | 1149613763
Numéro d'identification Dossier
01b | 1006461456 IC0001
Nom de la société
02 | ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU
CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM

Date de clôture de l'exercice financier	05	2018-06-30
Est-ce une déclaration modifiée?	24	
Revenu imposable	299	0
Capital versé	399	0
Versements effectués	440	,00
Droits d'immatriculation	441b	34,00
Solde à payer ou remboursement	441	0
Somme payée	435	34,00

Les données de la déclaration de revenus des sociétés et de certains formulaires connexes, s'il y lieu, contenues dans le ou les codes à barres seront lues par Revenu Québec.

Vous devez expédier les pages de ce formulaire à Revenu Québec, accompagnées des sommaires des champs à saisir (formulaires COR-17.W, COR-17.X, COR-17.Y et COR-17.Z), de la *Déclaration de revenus des sociétés (CO-17)* ou de la *Déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif (CO-17.SP)* et, selon le cas, des formulaires connexes et des annexes liés à ces déclarations.

MR-69 _____

CEF: 2018-06-30
10-0646-1456

Formulaire prescrit - Président-directeur général

Formulaire à expédier à Revenu Québec

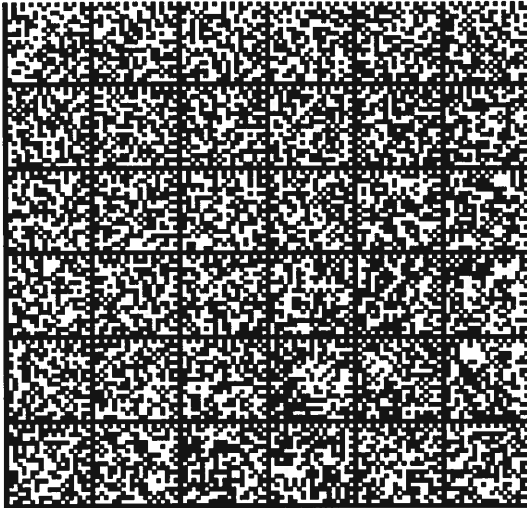
C200 ZZ 67504848

REVENU

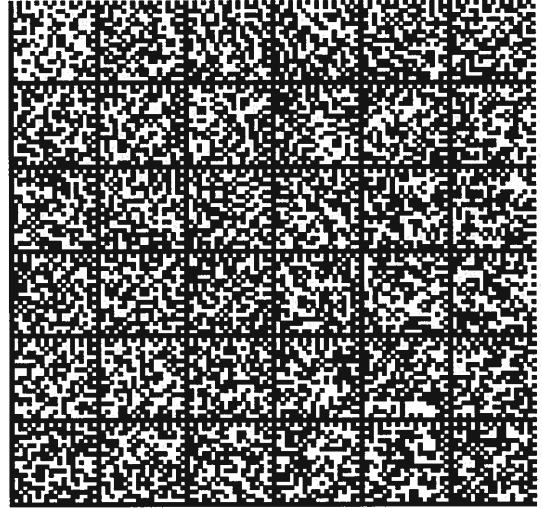
QUÉBEC



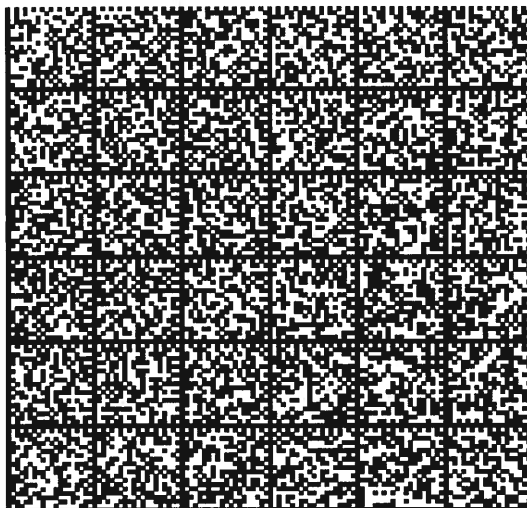
**Données de la déclaration
de revenus des sociétés**



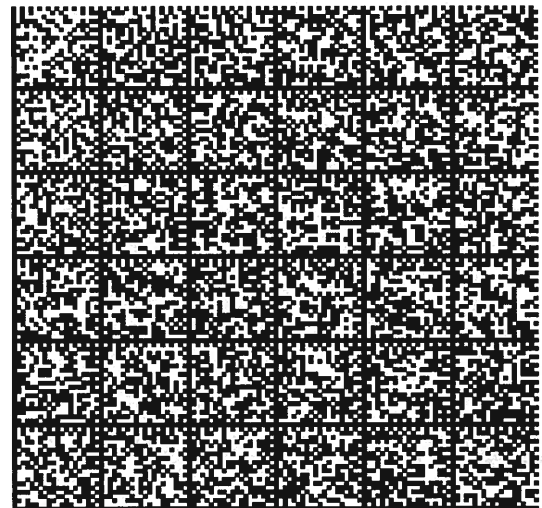
Code 3 de 6



Code 4 de 6



Code 5 de 6



Code 6 de 6





**Sommaire des champs à saisir
des déclarations des sociétés**

Numéro
d'autorisation : RQCO-1704

CO-17.SP **X**

01a	1149613763		17	1 019 291	30
01b	1006461456	IC 0001	18	132 699	30a
01c	134826734	RC 0001	19		42
05	2018 06 30	05a	X		42a 1
06					42b 1
08	2017 06 30				42a 2
16		16a			42b 2
43			44		44b 4
43a 1		43b 1	44a		45
43a 2		43b 2	44b 1		45a
43a 3		43b 3	44b 2		
43a 4		43b 4	44b 3		
207-1		308	353b		421b
208-1		312	354		421c
207-2		314	355		421d
208-2		315	357		421e
207-3		317	358		421f
208-3		318	359		422
250		319	360		423
250a		320	371		425
251		323	372		425aa
253		324	373		425a
255		325	374		425bb
256		331	379		425b
260		332	381		426
261		333	382		426a
262		334	383		432
263		336	391		432a
264		339	393		433
265		342	394		434
266		346	399	%	434a
297		347	420		436
299		348	420ab		438
300		350	420c		
301		351	420cb		
302		352	421	%	
305		353a	421a		
306					
307			MR-69	435	34,00





COR-17.W (2016-12)

Page 2 de 9

Sommaire des champs à saisir des déclarations des sociétés

 Numéro
d'autorisation : RQCO-1704

Formulaire CO-17.A.1

440		11	70g
440p		12	70h
440q		13	70i
440r		14	70j
440s		17	80a
440t		18a	80b
440u		18b	80c
440v		18c	80d
440w		18d	80e
440x		22	80f
440y		23	80g
441a		25a	80h
441b	34	25b	80i
441		27	80j
490		28	80k
491		29	80l
492		30	100
		31	101
		32	103
10	265i	33	104
12	266i	35	107
14	393i	36	110
20	394i	37	113
23	421bi	40	117
23a	421ci	42	118
25	421di	43	119
26	421ei	44	120
28	421fi	50	121
29	425ai	51	122
34	425bi	52	123
35	440pi	53	124
38	440qi	54	125
39	X 440ri	55	126
40	440si	56	127
40a	440ti	57	128
42c	440ui	70a	129a
44c	440vi	70b	129b
44d	440wi	70c	129c
46	440xi	70d	
251a	440yi	70e	
251b		70f	



**REVENU
QUÉBEC**

COR-17.W (2016-12)

Page 3 de 9

**Sommaire des champs à saisir
des déclarations des sociétés**Numéro
d'autorisation : RQCO-1704

	Formulaire CO-1012	Formulaire CO-1140	Formulaire CO-1167
129d			
129e	7	10	
129f	8	10a	
129g	9	10b	
129h	10a	11	
129i	11a	11a	
129j	12a	12	
129k	13a	13	
140a	14a	14	
140b	10b	15	
150a	11b	16	
150b	12b	17	
150c	13b	18	
150d	14b	20	
150e	10c	23	
150f	11c	25	
150g	12c	27	
150h	13c	28	
150i	14c	32	
150j	10d	33	
150k	11d	34	
150l	12d		
180	13d		
200	14d		
70ai	129ai	129ki	10
70bi	129bi	140ai	11
70ci	129ci	140bi	12
70di	129di		15
70ei	129ei		16
70fi	129fi		17
70gi	129gi		21
70hi	129hi		22
70ii	129ii		23
70ji	129ji		26
			27
			28
			32
			41

Préparateur

Nom : Mazars, S.E.N.C.R.L.

Adresse : 215 ST-JACQUES, BUREAU 1200
MONTREAL QC H2Y 1M6 CA

Téléphone : (514) 845-9253



REVENU
QUÉBEC

Formulaire officiel – Revenu Québec

CO-17.SP
2012-12
1 de 2

RQCO-1704

Déclaration de revenus et de renseignements
des sociétés sans but lucratif

Pour remplir cette déclaration, aidez-vous du *Guide de la déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif* (CO-17.SP.G). Vous trouverez ce guide uniquement dans notre site Internet, au www.revenuquebec.ca.

1 Renseignements sur l'identité de la société (utilisez de l'encre bleue ou noire)

01a	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1149613763	01b	Numéro d'identification Dossier 1006461456 IC 0001	01c	Numéro d'entreprise fédéral (NE) 13482 6734 RC0001
02	Nom de la société ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)			Ind. rég. Téléphone (514) 982-0496	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires (pour un changement d'adresse, consultez le guide)					
03	Numéro Rue, case postale 255 ONTARIO EST, LOCAL A-385		Bureau		
Ville, village ou municipalité MONTRÉAL				Province QC	Code postal 03b H2X 1X6

2 Renseignements sur la société

Date de clôture de l'exercice financier visé par la présente déclaration	05	2018 06 30	La société a-t-elle un revenu d'agriculture?	22	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Cochez la case suivante pour confirmer que la date de clôture (ligne 05) est la même que celle qui figure dans la déclaration de revenus fédérale.	05a	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, inscrivez le revenu brut.	22a	
Date du début des activités au Québec s'il s'agit de la première déclaration de la société dans cette province	06		Nature des activités de la société	32	ASSOCIATION ÉTUDIANTE
Date de clôture de l'exercice financier précédent	08	2017 06 30	Les renseignements sur la société contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	39	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de la constitution en société	09	1986 11 28	La société a-t-elle liquidé une ou plusieurs de ses filiales au cours de l'année?	42	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Revenu brut de la société	17	1 019 291	Si oui, inscrivez le NEQ ou le numéro d'identification de la ou des filiales et la date de la liquidation.	42a	1. _____
Total de l'actif qui figure dans les états financiers de la société	18	132 699		42b	1. _____
Total des revenus tirés de biens	19	0			2. _____
La société a-t-elle comme objet principal de fournir à ses membres des installations pour le loisir, le sport ou les repas, et la somme de ses revenus de biens et de ses gains en capital imposables pour l'année dépasse-t-elle 2 000 \$?	20	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			

Noms des administrateurs de la société	Numéro d'assurance sociale	Titre ou fonction
200 1. VOIR REGISTRE DES ENTREPRISES	1. _____	1. _____
2. _____	2. _____	2. _____
3. _____	3. _____	3. _____

Nom de la personne à contacter	Numéro de téléphone
210 1. FLAVIE PAQUIN-CHABOT	2. (514) 982-0496

Adresse de l'emplacement des livres et des registres
211 255, ONTARIO EST LOCAL A-385 MONTRÉAL QC H2X 1X6

Consultez le guide CO-17.SP.G pour savoir quel montant inscrire à la ligne 441b.	441b	Droits d'immatriculation 34	Somme payée 435	34,00	Mode de paiement <input checked="" type="checkbox"/> chèque ou mandat <input type="checkbox"/> institution financière <input type="checkbox"/> Internet
--	------	--------------------------------	--------------------	-------	--



1181 ZZ 49495673

3 Société exonérée d'impôt

Remplissez cette partie **uniquement** si la société est une société exonérée d'impôt et si elle est dans l'une des situations décrites ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, passez à la partie 4.

Situation de la société (cochez la case appropriée, s'il y a lieu)

- Pour l'exercice financier précédent, son actif dépassait 200 000 \$.
- Pour l'exercice financier visé, ses revenus provenant de dividendes imposables, de loyers, d'intérêts ou de redevances dépassent 10 000 \$.
- Pour un exercice financier passé, la société a été tenue de remplir la partie sur les sociétés exonérées d'impôt du présent formulaire ou de transmettre au ministre du Revenu la *Déclaration de renseignements des entités exonérées d'impôt* (TP-997.1).

3.1 Sommes reçues ou à recevoir pour l'exercice financier

Cotisations des membres et droits d'adhésion	501	251 748
Subventions et paiements d'une municipalité, du gouvernement du Canada ou de celui d'une province	+ 502	
Intérêts, dividendes, loyers ou redevances	+ 503	
Produit de l'aliénation des immobilisations	+ 504	
Ventes et recettes brutes provenant des activités de la société	+ 505	743 319
Dons	+ 506	
Autres sommes (précisez) : livres usagés, photo	+ 518	24 224
Additionnez les montants des lignes 501 à 518. Sommes reçues ou à recevoir pour l'exercice financier	= 519	1 019 291

3.2 Actif et passif à la fin de l'exercice financier

Calcul de l'actif

Encaisse et placements à court terme	531	122 037
Sommes dues par les membres	+ 532	
Sommes dues par toute autre personne et non incluses dans le montant de la ligne précédente	+ 533	250
Frais payés d'avance	+ 534	1 348
Stocks	+ 535	7 895
Placements à long terme	+ 536	
Immeubles	+ 537	1 169
Autres éléments d'actif (précisez) :	+ 548	
Additionnez les montants des lignes 531 à 548. Actif à la fin de l'exercice financier	= 549	132 699

Calcul du passif

Sommes à payer aux membres	561	
Sommes à payer à toute autre personne et non incluses dans le montant de la ligne précédente (précisez) : créanciers/perçus av	+ 562	145 436
Additionnez les montants des lignes 561 et 562. Passif à la fin de l'exercice financier	= 569	145 436

3.3 Sommaire des rémunérations

Total des sommes versées à tous les employés et à tous les dirigeants de la société, à titre de rémunération ou d'avantages sociaux	581	206 662
Total des sommes versées aux employés membres et aux dirigeants membres de la société, à titre de rémunération ou d'avantages sociaux	585	
Autres sommes versées à des membres de la société (précisez) :	589	
Nombre de membres de la société	590	
Nombre de membres qui ont reçu une rémunération ou toute autre somme	595	

Important : Vous devez annexer à la déclaration les états financiers complets et, le cas échéant, le rapport du vérificateur.

4 Signature

Je déclare que j'ai examiné la présente déclaration (ainsi que les formulaires connexes, les annexes, les autres déclarations et les états financiers annexés), qu'elle est exacte et complète et que les renseignements qu'elle contient correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et les registres de la société. De plus, je déclare que la méthode utilisée pour calculer le revenu de la société pour l'exercice financier visé par la présente déclaration est conforme à celle utilisée pour l'exercice précédent. S'il y a des exceptions, elles sont expressément décrites dans un état annexé à la présente déclaration.

FLAVIE PAQUIN-CHABOT

Nom du représentant autorisé (en majuscules)

Signature du représentant autorisé

2018 09 24

Date

(514) 982-0496

Ind. rég. Téléphone



Sommaire de la déclaration**Renseignements sur la société**

Raison sociale	ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)															
Année d'imposition	2017-07-01		au		2018-06-30											
Administration	Québec															
BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	NO	PE	NL	XO	YT	NT	NU	OC	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Société associée	N															
Société liée	N															
Nombre de société associée																
Genre de société	Autre															
Montant total dû (remboursement) fédéral et provincial*																34

* Les montants inclus à la ligne « Montant total dû (remboursement) fédéral et provincial » sont tous énumérés dans l'aide. Appuyer sur F1 pour consulter l'aide contextuelle.

Sommaire des renseignements du fédéral

Revenu net	-3 019
Revenu imposable	
Dons	
Revenu d'une entreprise exploitée activement au Canada	
Dividendes payés	
Dividendes payés – réguliers	
Dividendes payés – déterminés	
Solde du compte de revenu à taux réduit à la fin de l'année précédente	
Solde du compte de revenu à taux réduit à la fin de l'année	
Solde du compte de revenu à taux général à la fin de l'année précédente	
Solde du compte de revenu à taux général à la fin de l'année	
Impôt partie I (montant de base)	

Sommaire des renseignements du provincial – impôt à payer

	Ontario	Québec (CO-17)	Alberta (AT1)
Revenu net		-3 019	
Revenu imposable			
% Attribution		100,00	
Revenu imposable attribué			
Impôt à payer avant déductions*			
Déductions et crédits			
Impôt net à payer			
Capital imposable attribué	S/O		S/O
Impôt sur le capital à payer**	S/O	34	S/O
Total de l'impôt à payer***		34	
Versements et crédits remboursables			
Solde impayé/Remboursement (-)		34	
Impôt sur les opérations forestières (COZ-1179)			
Impôt à payer	S/O		S/O

* Pour le Québec, cela inclut les impôts spéciaux.

** Pour le Québec, cela inclut la taxe compensatoire et les droits d'immatriculation.

*** Pour l'Ontario, cela inclut l'impôt minimum des sociétés, l'impôt supplémentaire sur les redevances de la Couronne, le débit d'impôt transitoire, la récupération du crédit d'impôt pour la recherche et le développement et l'impôt supplémentaire spécial pour les compagnies d'assurance-vie. Le Solde impayé/Remboursement est inclus dans le Solde impayé/Remboursement du fédéral.

Sommaire – capital imposable**Fédéral**

Nom de la société	Capital imposable servant au calcul de la réduction du plafond des affaires (T2, ligne 415)	Capital imposable servant au calcul de la limite de dépenses de RS&DE pour une SPCC (annexes 31 et 49)	Capital imposable servant au calcul de la ligne 233 de la déclaration T2	Capital imposable servant au calcul de la ligne 234 de la déclaration T2
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEC)				
Total				

Québec

Nom de la société	Capital versé servant au calcul de la réduction du plafond des affaires du Québec (CO-771) et au calcul de la déduction additionnelle pour les frais de transport d'une PME manufacturière (CO-156.TR)	Capital versé servant au calcul du crédit d'impôt pour investissement (CO-1029.8.36.IN)	Capital versé servant au calcul de la déduction de 1 million de dollars (CO-1137.A et CO-1137.E)
Total			

Ontario

Nom de la société	Capital déterminé servant au calcul de la limite de dépenses – crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (annexe 566)
Total	

Autres provinces

Nom de la société	Capital servant au calcul de l'abattement de capital des institutions financières de Terre-Neuve-et-Labrador (annexe 306)
Total	